

AVIS PUBLIC
AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE
INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE CONCERNANT LE
SECOND PROJET DE RÉSOLUTION N° 2025-009
CONCERNANT UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION,
MODIFICATION OU OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)
POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 2045, BOULEVARD RIDEAU
(LOTS 4 171 400, 4 173 077 ET 6 325 338 AU CADASTRE DU QUÉBEC)

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1) Suite à une consultation publique, le conseil municipal a adopté le lundi 13 janvier 2025, le second projet de résolution N° 2025-009 concernant le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), conformément au règlement N° 2023-1252, pour autoriser la construction d'un bâtiment accessoire en forme de dôme ainsi que régulariser la présence de conteneurs et d'une aire d'entreposage extérieur sur la propriété située au 2045 du boulevard Rideau (lots 4 171 400, 4 173 077 et 6 325 338 au cadastre du Québec) sous certaines conditions.
- 2) Le second projet de résolution N° 2025-009 contient des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et, le cas échéant, des zones contiguës afin qu'une résolution qui les contient soit soumise à l'approbation de certaines personnes habiles à voter, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.
- 3) Pour être valide toute demande doit :
 - indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
 - être reçue au bureau de la greffière à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est, au plus tard **le 30 janvier 2025**;
 - être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.
- 4) Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 rue Taschereau Est, aux heures et jours normaux d'ouverture.
- 5) Toutes les dispositions du second projet de résolution N° 2025-009 qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.
- 6) Le second projet de résolution N° 2025-009 peut être consulté au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 rue Taschereau Est, aux heures et jours normaux d'ouverture.

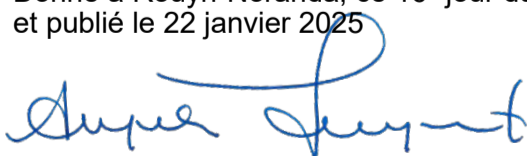
DESCRIPTION DES ZONES VISÉES :

Zone « 3130 » : la zone « 3130 » est située dans le quartier d'Évain et comprend les propriétés situées sur le côté sud du boulevard Rideau portant les numéros civiques 1905 à 2045.

Zone « 3173 » : la zone « 3173 » est située dans le quartier d'Évain et est constituée du terrain situé à l'arrière du 2045, boulevard Rideau.

Un plan détaillé de ces zones est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 16^e jour du mois de janvier 2025
et publié le 22 janvier 2025



Angèle Tousignant, greffière